

SPEECH

Gabriel Bernardino

Chairman, European Insurance and Occupational Pensions Authority

SOLVENCY II



Autorité De Contrôle Prudentiel, Banque de France, Solvency II Conference
Paris, 27 April 2011

Tout d'abord, je souhaiterais remercier l'ACP de m'avoir invité aujourd'hui.

Dans ma présentation je parlerai des objectifs et pouvoirs de l'EIOPA, et aussi des défis et opportunités pour la implémentation de Solvabilité II.

L'EIOPA, nouvelle autorité mise en place le 1^{er} janvier 2011 (et successeur du CEIOPS) a pour objectif de "Protéger l'intérêt public en contribuant à la stabilité et à l'efficacité à court, moyen et long terme du système financier, pour l'économie de l'Union, ses citoyens et ses entreprises".

Au cours des négociations sur la mise en place de l'EIOPA, il a été très important que l'indépendance soit garantie. Finalement, EIOPA est un organe de l'Union avec une personnalité juridique, est une autorité de contrôle indépendante qui rend compte au Parlement Européen et au Conseil.

Les pouvoirs de la nouvelle autorité européenne de contrôle, que j'ai le plaisir et l'honneur de présider depuis le 1^{er} Mars 2011, sont les suivants:

- Développer des projets de normes techniques de réglementation et de normes techniques d'exécution
- Emettre des orientations et des recommandations
- Prendre des décisions individuelles destinées à des autorités compétentes (action en situation d'urgence et de règlement des différends);
- Prendre des décisions individuelles destinées à des établissements financiers;
- Emettre des avis à l'intention des institutions européennes;
- Recueillir les informations nécessaires concernant les établissements financiers;
- Développer des méthodologies communes pour évaluer l'effet des caractéristiques et des processus de distribution d'un produit sur la situation financière des établissements et sur la protection des consommateurs.

Les pouvoirs mentionnés précédemment sont ambitieux et pour être à leur hauteur, l'EIOPA va devoir relever des défis! Ces défis sont autant d'opportunités d'avoir une supervision plus intégrée et plus efficace au niveau européen.

Le principal organe de décision de l'EIOPA est le conseil des autorités de surveillance (*Board of Supervisors*) qui est composé des directeurs des autorités publiques nationales compétentes.

Il est très important de mentionner que les membres du conseil des autorités de surveillance doivent agir dans un esprit d'indépendance et dans le seul intérêt de l'Union.

Cette réforme est une évolution claire et représente une étape majeure vers une réglementation et une supervision plus intégrées dans l'UE. C'est pourquoi l'EIOPA doit utiliser ses pouvoirs, au risque sinon d'être couteuse sans avoir de valeur ajoutée.

Pour être crédible, l'EIOPA doit agir de façon transparente, efficace et cohérente mais aussi avoir des ressources propres suffisantes. Ceci doit s'ajouter et non entrer en compétition avec la nécessité de continuer à utiliser la connaissance et l'expérience de ses membres. 27 plus 1 doit être plus efficace que 28!

Pour cela, comme mentionné précédemment, l'EIOPA a besoin de voir loin et d'être ambitieuse.

L'EIOPA est d'ores et déjà au travail comme CEIOPS par le passé mais avec de nouveaux devoirs qui résultent des pouvoirs qui lui ont été conférés.

En particulier sur le projet Solvabilité II qui mobilise des ressources importantes tant pour l'industrie que les superviseurs, nous sommes dans la phase de finalisation qui doit aboutir le 1^{er} Janvier 2013 avec la mise en œuvre opérationnelle. QIS5 a démontré que la position de l'industrie reste solide avec les nouvelles normes et le taux de participation (plus de 500 participants en France) est un excellent signe de la mobilisation et des efforts des assureurs pour être prêt le 1^{er} Janvier 2013.

Ceci étant dit, il reste des points à parfaire et des leçons à retirer et c'est pourquoi l'EIOPA a mis en place des groupes de travail conjoint avec l'industrie et la Commission Européenne. Nous devons nous assurer que le calibrage final correspondra aux objectifs du texte de niveau 1 mais aussi que le niveau de complexité est réduit et que le principe de proportionnalité est correctement appliqué. Deux groupes de travail sont en place de façon formelle sur le calibrage du risque de souscription non-vie et santé et sur le risque catastrophe.

En ce qui concerne le risque de souscription, il s'agit d'un travail technique sur la base de la meilleure information disponible (avec une large croissance du nombre

de pays et d'entités couverts pour toutes les branches). La méthodologie a été longuement discutée avec l'industrie et les résultats finaux seront bientôt prêts pour discussion au niveau 2 avec les Etats Membres.

Sur le risque catastrophe, un travail de recalibrage des charges de risque est en cours face à la nouvelle information obtenu dans QIS5.

Un troisième groupe de travail commencera brièvement sur les profits attendus dans les primes futures (EPIFP) et les frontières des contrats (*contract boundaries*). La coopération et le dialogue restent bien entendu continus aussi sur les autres sujets, comme par exemple dans le cas des produits avec garanties de longue durée en assurance vie et concernant des mesures de transition.

Pour illustrer la mise en œuvre des pouvoirs de l'EIOPA, je souhaiterais revenir sur les Collèges de superviseurs et le rôle important qu'EIOPA doit tenir pour assurer un fonctionnement convergent et cohérent des Collèges.

EIOPA est membre des Collèges de superviseurs et une équipe dédiée monte en puissance. Le personnel d'EIOPA participe aux Collèges de superviseurs depuis janvier et priorité a été conférée au recrutement de personnels en 2011 pour faire face à cette tâche.

CEIOPS puis EIOPA ont toujours eu pour objectif d'améliorer le fonctionnement des Collèges. A la suite du plan d'action pour les Collèges de superviseurs en 2010, les Collèges des plus grands groupes ont mis en place des programmes de travail communs et des plans d'urgence.

Pour 2011, EIOPA a défini que les objectifs des Collèges sont les suivants:

- Discussions des résultats du QIS5
- Programme de travail pour la pré-application des modèles internes groupe
- Test de l'infrastructure des plans d'urgences mis en place en 2010 / Mise en œuvre d'un plan d'urgence pour les Collèges petits et moyens qui n'en ont pas encore
- Discussions préliminaires sur les accords de coordination spécifiques à chaque Collège sous Solvabilité II.

EIOPA est attendu sur ce sujet et est engagé notamment à ce que la coordination s'améliore dans le processus de pré-application des modèles internes groupe mis en place à l'initiative des superviseurs.

Pour finaliser, il est crucial que la transition de la phase politique d'élaboration de la réglementation (niveau 1 et 2) vers la supervision et la mise en œuvre effective du régime soit aussi harmonieuse que possible. C'est pourquoi le développement des normes techniques ainsi que des orientations est de de la plus haute importance.

Il couvre entre autres pour les normes techniques des sujets tels que le reporting (dont les templates), le processus d'approbation des paramètres spécifiques de chaque compagnie (USP), le taux d'escompte ou d'actualisation, les frontières des contrats et les techniques d'intégration des modèles internes partiels.

Les orientations couvriront notamment des sujets comme l'ORSA ou les transactions intra-groupe et le risque de concentration mais aussi plus de détails pratiques sur notamment les orientations actuarielles et le fonctionnement des Collèges de superviseurs.

A mon avis, une des leçons de la crise est que quand la réglementation perdre sa crédibilité il est très difficile de la récupérer. EIOPA tout fera pour que Solvabilité II soit une réglementation crédible pour le bénéfice des consommateurs et de l'industrie. Pour conclure, je souhaiterais remercier les personnes impliquées tant au niveau européen qu'au niveau français et tant dans l'industrie qu'à l'ACP pour leur énergie et leur contribution au travail de l'EIOPA sur solvabilité II.

Merci beaucoup.